Décision portant renouvellement d'une unité mixte de recherche

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2015-16 créant l'Unité Mixte de Recherche U 1172 et nommant son directeur ;

Vu la décision n° 2020-30 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1172 ;

Vu la décision n° 2025-212 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1172 ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée dans sa séance CSS4 du 05 au 07 mai 2025 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 30 juin au 02 juillet 2025 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 1172 intitulée « Lille Neuroscience & Cognition » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 2 : Monsieur Luc BUEE est prolongé dans ses fonctions de Directeur de l'Unité jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE